



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tennis

Question écrite n° 120728

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le fait que la France est un des rares pays qui organise un tournoi international de tennis en refusant l'égalité entre joueurs et joueuses. En particulier, le président de la Fédération internationale du tennis féminin a regretté encore récemment que, pour le tournoi de Roland-Garros, à rang égal, la dotation d'une joueuse soit sensiblement inférieure à celle d'un joueur. Malgré diverses remontrances, la Fédération française n'a accepté, depuis un an seulement, d'instaurer l'égalité que pour la finaliste de Roland Garros, toutes les autres joueuses restant victimes d'une inégalité de traitement. Elle se fait donc l'interprète des préoccupations de la Fédération internationale de tennis féminin en lui demandant si, en 2007 et pour les années suivantes, la France restera le dernier pays recevant un tournoi dit « du grand Chelem » où l'inégalité entre les hommes et les femmes continuerait à être ainsi affichée.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative mène, en lien étroit avec l'ensemble des fédérations sportives, une politique volontariste afin de réduire durablement les inégalités d'accès à la pratique et aux fonctions dirigeantes entre les hommes et les femmes. L'équité de la reconnaissance médiatique et de la valorisation financière des performances réalisées par les sportives et les sportifs lors des compétitions sportives majeures est une valeur essentielle à laquelle le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) est particulièrement attaché et qu'il a d'ailleurs toujours appliqué pour les primes remises aux sportives et sportifs ayant conquis une médaille aux jeux Olympiques. Les relations tutélaires et de confiance entretenues par le MJSVA avec la Fédération française de tennis, en charge de l'organisation des Internationaux de France, ont permis d'aboutir, progressivement et conformément à l'engagement régulièrement exprimé par la fédération depuis 2005, à une dotation financière rigoureusement équivalente en 2007 entre les compétitions féminines et masculines, en simple comme en double. En 2006 déjà, une dotation identique avait été offerte aux vainqueurs des tableaux de simples féminins et masculins à hauteur de 940 000 EUR. Elle a été portée à 1 million d'euros pour l'édition 2007. La Fédération française de tennis profite de l'aboutissement de cette démarche pour organiser cette année, simultanément au tournoi de Roland-Garros, une épreuve officielle de tennis en fauteuil, en simple et en double, dotée de manière équivalente entre les compétitions féminines et masculines. Les quatre tournois du « grand chelem », organisés sous la tutelle de la Fédération internationale de tennis garantissent désormais l'égalité de traitement financier entre les hommes et les femmes, Roland Garros et Wimbledon ayant prévu d'aligner les dotations en 2007.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120728

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2822

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4598